

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

-----  
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Du lundi 8 juin 2026

Date de publication : 11/06/26



L'an deux mil vingt-six le huit juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 2 juin 2026, se sont rassemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Stéphane BAUDRY, Président, Frédéric BOURGET, Laurent DUPUIS, Christine HEINTZ, Gaël JOSEPH, Céline RIVOLET, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Jean-Luc BARBIER, Mathieu BRONDEAU, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Nicolas FIQUET, Catherine PELAUD, Catherine PICHOT, Pierre-Michel PIED,

Excusés et Pouvoirs : Nathalie LIEVENS, Nathalie PETRAULT, Morgane SEMERDJIAN, Sylvie VIVIER, Marie NAUDIN, Hélène SAINT-LARY

Secrétaire de séance : Céline RIVOLET



**Délibération N° 21-06-2026**

**CIAS HAUT VAL DE SEVRE – DEMANDE D'EXTENSION DE CAPACITE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE ET INTEGRATION D'UN LOGEMENT T3**

***Rapport de présentation :***

*Il est proposé de solliciter auprès du Département des Deux-Sèvres l'extension de la capacité de la résidence autonomie afin d'intégrer un logement supplémentaire de type T3 situé à proximité immédiate de la structure Cette évolution permettrait de porter la capacité de 18 à 19 logements et de sécuriser l'intégration de cette nouvelle unité dans le périmètre autorisé de la résidence autonomie*

*Cette demande s'inscrit dans une démarche d'adaptation de l'offre aux besoins du territoire et de consolidation du fonctionnement de l'établissement Elle vise également à permettre la reconnaissance de ce logement dans le cadre réglementaire des résidences autonomie et l'ouverture des droits associés notamment le forfait autonomie*

*Le Conseil d'Administration autorise le dépôt du dossier auprès du Département comprenant les éléments techniques financiers et organisationnels nécessaires à son instruction ainsi que la mise à jour du projet d'établissement et de la tarification en cohérence avec cette évolution*

**Projet de délibération :**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'autorisation de fonctionnement de la résidence autonomie composée actuellement de 18 logements ;

Vu les compétences du Conseil d'Administration en matière de gestion des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Considérant la nécessité de consolider l'équilibre économique de la résidence autonomie ;

Considérant les besoins du territoire, notamment en matière d'accueil de couples ;

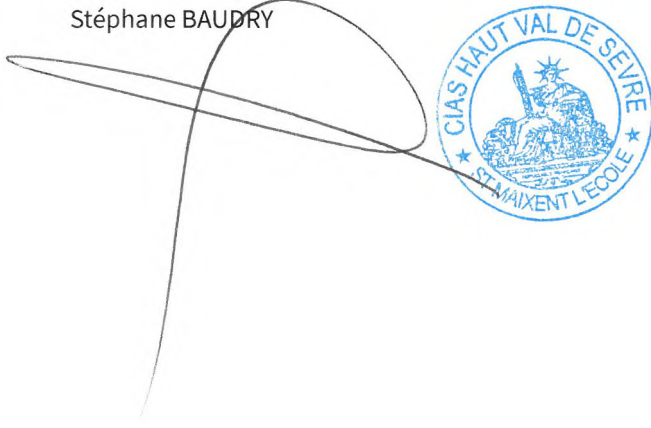
Considérant l'expérimentation menée sur un logement de type T3 situé à proximité immédiate de la résidence autonomie ;

Considérant l'intérêt de pérenniser cette offre et de l'intégrer dans le fonctionnement autorisé de la structure ;

**Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE**

- **DECIDE** de solliciter auprès du Département des Deux-Sèvres l'extension de la capacité de la résidence autonomie afin d'intégrer un logement supplémentaire de type T3, portant la capacité totale de 18 à 19 logements ;
- **PRECISE** que cette intégration permettra, sous réserve d'accord du Département, la prise en compte du logement dans le périmètre de la résidence autonomie et l'ouverture des droits associés, notamment le forfait autonomie ;
- **AUTORISE** le Président à transmettre au Département l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction de la demande ;
- **AUTORISE** le Président à engager toutes démarches nécessaires à l'obtention de cette extension.

Le Président,  
Stéphane BAUDRY



La secrétaire de séance,  
Céline RIVOLET